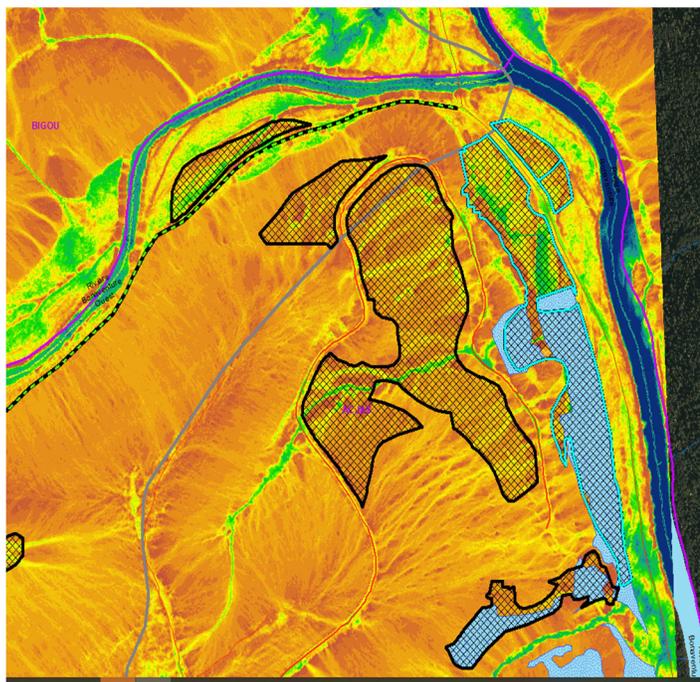


**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-63
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Membre TGIRT, ZEC de la rivière Bonaventure Citoyens (2)	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : X	
Opérationnelle : X	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
<p>Bonjour, Je serais d'avis de retirer la bande de coupe qui longe directement la rivière afin de préserver le paysage. Cet endroit est un vrai petit bijoux, visité par les pagayeurs et pagayeuse locaux depuis des décennies. Merci !</p> <p>Ces parcelles sont directement dans une zone fortement fréquentée autant pour les activités de pêches au saumon et récréotouristique, aussi que pour la chasse et les randonnées motoneige et VTT. Le chemin d'accès et des infrastructures touristique tel que passerelle, stationnement, abri, aire de pic-nic, toilette sèche, rampe de transbordement de véhicule hors route.</p> <p>La majeure partie de cette parcelle ne respecte pas la protection du paysage selon le PATP.</p>	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
UA 111-61, ACJAS_CR_4466; ACJAS_CR_4469; ACJAS_CR_4470 ACJAS_CP_7981; ACJAS_CR_4460	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
4. ENJEU	
Paysage, accès	
5. OBJECTIF	
<i>Protection paysage, protection activités de pêche et récréatives</i>	
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR	
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:	

Mesures d'harmonisation existantes qui permet de passer le long de la rivière : « Pas de récolte entre le 1 juin au 30 septembre, récolte de nuit permise » ET « Pas de transport de bois entre le 1er juin et 30 septembre. Le transport de machinerie et autre gros véhicule devra être fait avec un véhicule escorte et aviser la ZEC 48 h à l'avance. ». Une dérogation du RADF serait toutefois requis.

Chantier touchant la préoccupation sera mis en vente par le BMMB. Le bloc sur le bord de la rivière sera débardé sur le chemin de la montagne.



7. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Solutions proposées U5 :

- Utiliser l'accès qui sera utilisé par l'acheteur du BMMB, c'est-à-dire le chemin de la montagne
- Ne pas utiliser le chemin le long de la rivière
- Débarder les bois du secteur à l'aide d'un tracé sur le chemin de la montagne (confirmation BGAD)
- Respecter le RADF en ce qui concerne les paysages et le 60m de bande de protection.
- Débardage longue distance, transport par le chemin sur la montagne. ne pas utiliser le chemin le long de la rivière Bonaventure
- Les travaux de récolte à moins de 500 m de la rivière devront être réalisés de nuit (quand il fait noir) entre le 20 juin au 1^{er} octobre, transport par le chemin sur la montagne. Ne pas utiliser le chemin le long de la rivière Bonaventure.

8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

- Utiliser l'accès qui sera utilisé par l'acheteur du BMMB, c'est-à-dire le chemin de la montagne
- Ne pas utiliser le chemin le long de la rivière
- Débarder les bois du secteur à l'aide d'un tracé sur le chemin de la montagne (confirmation BGAD)
- Respecter le RADF en ce qui concerne les paysages et le 60m de bande de protection.
- Débardage longue distance, transport par le chemin sur la montagne. ne pas utiliser le chemin le long de la rivière Bonaventure
- Les travaux de récolte à moins de 500 m de la rivière devront être réalisés de nuit (quand il fait noir) entre le 20 juin au 1^{er} octobre, transport par le chemin sur la montagne. Ne pas utiliser le chemin le long de la rivière Bonaventure.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES